



Chère Ancienne, Cher Ancien

En ce début d'année, permettez-nous tout d'abord de vous souhaiter, au nom de toute l'équipe de l'IPSA, une excellente année 2010.

Janvier est la période où nous sollicitons votre concours dans notre campagne de prospection **de la Taxe d'Apprentissage 2010**, qui sert, comme vous le savez, à financer en partie le développement de l'IPSA et à attribuer des bourses aux étudiants disposant de faibles revenus.

Cette Taxe est un impôt calculé sur la masse salariale des entreprises, versé aux établissements de formation habilités, désignés par l'entreprise et payable avant le 28 février 2010.

L'année dernière la taxe d'apprentissage a permis :

- De mettre à la disposition des élèves 2 nouvelles salles informatiques (100 PC)
- De doubler les moyens d'essais pour les TP cinématique et dynamique
- De créer un laboratoire de physique avec 6 postes d'expérimentation (thermodynamique, électromagnétisme, optique, étude des chocs et calorimétrie)
- De s'équiper en moyens d'essais pour la Recherche
- D'équiper le nouveau campus de Toulouse (PC, salles de cours, matériel pour les Travaux Pratiques et aménagement d'un local associatif)
- Attribuer des bourses aux élèves nécessiteux

En tant qu'ancien élève de l'IPSA nous sollicitons votre intervention en notre faveur directement ou auprès de votre Direction en charge de la répartition de cette taxe afin de permettre à l'IPSA de continuer à dispenser une formation de qualité et d'investir dans des moyens pédagogiques performants.

La collecte est gérée par la **Direction des Relations Entreprises** et s'effectue via un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA). Si vous souhaitez recevoir une documentation plus détaillée (plaquette IPSA Taxe d'apprentissage 2010) et/ou un formulaire de l'organisme « PEMEP », n'hésitez pas à contacter :

Sophie SLAMANI - Tél. : 01 56 20 62 86 Email : slamani@ipsa.fr

Nous vous invitons à préciser à l'organisme collecteur que vous souhaitez faire bénéficier l'IPSA dans les catégories de **Barèmes C** « Cadres Supérieurs » et **B** « Cadres Moyens » par cumul. Nous vous serions reconnaissants de nous informer de votre décision afin d'effectuer un suivi auprès de cet organisme et pouvoir vous remercier pour votre versement.

Comptant sur votre participation, nous vous remercions par avance de soutenir votre école et réitérons nos meilleurs vœux pour l'année 2010.

Hervé Renaudeau
Directeur Général de l'IPSA

Sylvie Guigou
Directrice Déléguée aux Relations Entreprises